



BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA

Programme de bourses de recherche

BOURSE DU GOUVERNEUR



www.banqueducanada.ca

DESCRIPTION DE LA BOURSE

La Banque du Canada a pour mandat de promouvoir la prospérité économique et financière au pays, et les activités qu'elle mène pour ce faire relèvent de quatre grands domaines, à savoir la politique monétaire, la monnaie, la stabilité du système financier et la gestion financière. Pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités, la Banque entend favoriser l'excellence dans la recherche et l'analyse et établir des partenariats extérieurs avec des sources privilégiées de connaissances et d'expertise.

La Bourse du gouverneur de la Banque du Canada a été créée pour reconnaître des universitaires de haut niveau, ayant commencé leur carrière il y a relativement peu de temps, employés dans une université canadienne et travaillant dans les domaines qui sont au cœur du mandat de la Banque : la macroéconomie, l'économie monétaire, la finance internationale, les marchés financiers, les institutions financières, la stabilité et la réglementation financières, l'économie du travail et la croissance économique.

La Bourse consiste en un soutien financier accordé à des professeurs d'universités canadiennes, qui font preuve du potentiel nécessaire pour effectuer des travaux de recherche exemplaires dans leur discipline.

ADMISSIBILITÉ

La Bourse du gouverneur a pour objet de reconnaître des chercheurs de mérite qui sont susceptibles de continuer d'apporter une importante contribution aux champs d'étude présentant un intérêt pour la Banque.

Les lauréats de la Bourse du gouverneur doivent :

- être citoyens canadiens, résidents permanents ou habilités à travailler au Canada;
- avoir obtenu un doctorat au cours des dix années précédant leur mise en candidature;
- être employés par une université canadienne comme professeur adjoint ou agrégé dans un programme d'économie, de commerce ou de finance durant toute la période où ils reçoivent la Bourse.

BOURSE DU GOUVERNEUR

La Bourse du gouverneur est attribuée chaque année pour une période de deux ans, sous réserve d'une confirmation annuelle par la Banque du Canada, et ne peut être renouvelée. Elle consiste en une somme de 25 000 \$, versée chaque année au titulaire.

MISE EN CANDIDATURE

Les universités canadiennes peuvent présenter la candidature de toute personne qui répond aux critères d'admissibilité. Ceux et celles qui souhaitent recevoir la Bourse du gouverneur doivent communiquer avec le département concerné de leur université et **faire parvenir leur dossier de candidature à la Banque au plus tard le 15 novembre.**

Les candidatures présentées par les universités seront étudiées par un comité de nomination, qui fera ses recommandations au Conseil de direction de la Banque du Canada. Ce dernier prendra la décision finale et annoncera l'attribution de la Bourse du gouverneur au cours du premier trimestre de l'année.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Site Web

www.banqueducanada.ca

Par courriel

fellowship-bourses@banqueducanada.ca

Par téléphone

613 782-8888

Par la poste

Bourse du gouverneur
Banque du Canada
4^e étage, tour Ouest
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G9